

Affaire Griveaux : l'avocat Juan Branco est dessaisi de la défense de l'activiste russe

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 17 février 2020

Source [Valeurs actuelles] L'avocat d'extrême-gauche, Juan Branco, a dénoncé «une atteinte aux droits de la défense inédite, gravissime».

Il affirmait avoir « *conseillé* » Piotr Pavlenski sur les vidéos à l'origine du retrait de Benjamin Griveaux. Dimanche 16 février, l'avocat d'extrême-gauche Juan Branco a indiqué que le parquet « *s'oppos[ait] à ce [qu'il] représente [son] client* » et estimé qu'il s'agissait « *d'une atteinte aux droits de la défense inédite, gravissime* ». Ce lundi 17 février, il était l'invité de BFMTV et RMC, pour évoquer cette « *configuration historique* », comme il le dit lui-même, et son rôle dans l'affaire Griveaux.

« *Je ne comprends pas. [...] Le parquet s'est opposé à ma désignation, ce qui est quelque chose d'extrêmement rare et qui n'intervient en général que quand vous êtes mis en cause dans une affaire ou que votre participation à cette affaire pourrait nuire aux intérêts du mis en cause* », explique le juriste au micro d'Apolline de Malherbe, précisant qu'il lui a justement été précisé qu'il n'était « *en rien mis en cause dans ce dossier* ». Du point de vue de la procédure stricte, [BFMTV](#) rappelle que le parquet n'a pas le pouvoir de s'opposer seul à la désignation d'un avocat et se doit de saisir le bâtonnier s'il souhaite contester. Ainsi, Juan Branco a affirmé avoir rendez-vous avec le bâtonnier de Paris à 11 heures ce lundi pour tirer cela au clair. En attendant, l'avocat dénonce le fait que Piotr Pavlenski n'ait « *pas pu avoir d'entretien avec son avocat* ». « *Ça fait 36 heures qu'il est au cachot sans que personne n'ait accès à lui. C'est extrêmement grave : un prévenu a, dès la première heure, droit à une assistance juridique en France* », a-t-il martelé.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)